

Formes de l'exploitation par le travail forcé dans l'économie privée

TRAVAIL DOMESTIQUE

Le secteur du travail domestique, soit 24 pour cent des cas d'exploitation par le travail forcé recensés, est aujourd'hui au centre des attentions en raison de son potentiel d'emploi, mais aussi des abus qui s'y produisent, y compris des violences graves. L'on observe une hausse soutenue des chiffres globaux relatifs aux personnes, principalement des femmes migrantes, cherchant un emploi dans ce secteur. La dernière estimation de l'OIT sur les travailleurs migrants se penche en particulier sur les travailleurs domestiques migrants²⁴. On estime à 67 millions le nombre de travailleurs domestiques dans le monde, dont 11,5 millions sont des travailleurs domestiques migrants et près des trois quarts sont des femmes. La région Asie-Pacifique en abrite la plus large part, avec presque un quart des travailleurs domestiques migrants femmes, suivie par l'Europe avec 22,1 pour cent et les États arabes avec 19 pour cent. En outre, les pays à haut revenu abritent 9,1 millions de travailleurs domestiques dans le monde, soit quelque 80 pour cent de l'ensemble.

À quelques rares exceptions près, les travailleurs domestiques ont été exclus de la protection octroyée par le droit du travail. Les abus les plus courants sont notamment: non-paiement du salaire, rétention des salaires, absence de paiement des

heures supplémentaires, durées de travail excessives et lourdes charges de travail, insuffisance des jours de repos, absence d'assurance-maladie et de congé de maternité, conditions de vie précaires, ainsi que des aspects ayant trait aux contrats et à leur terme. Quelques progrès ont toutefois été accomplis au cours des dernières années, principalement depuis que la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques a été adoptée en 2011.

La coercition à laquelle font souvent face les travailleurs domestiques, et qui, dans de nombreux cas, conduit à des situations de travail forcé, provient généralement des mécanismes de recrutement et de placement. Ainsi que cela a déjà été largement documenté, la nature fragmentée du recrutement peut conduire à des «frais excessifs, des conditions de travail assimilables à du travail forcé, des substitutions de contrats, du trafic de visas et des procédures de plainte et de recours inefficaces». Les honoraires de recrutement excessifs sont souvent répercutés sur les travailleurs sous la forme de paiements directs, d'importants emprunts nécessitant des remboursements à des taux d'intérêt extrêmement élevés ou des systèmes de déductions sur salaire²⁵.

La situation peut être exacerbée si les travailleurs domestiques migrants sont liés à un seul employeur sur une

longue période par le biais d'arrangements de visas. Dans de telles situations, ils peuvent subir des restrictions de leur liberté de mouvement, les laissant isolés et seuls, sans remède efficace contre les mauvais traitements.

CONSTRUCTION

Dans le secteur de la construction, qui emploierait 7 pour cent de la main-d'œuvre mondiale et abrite 18 pour cent des cas d'exploitation par le travail forcé recensés, les conditions d'emploi sont notoirement exigeantes et dangereuses, avec des taux élevés d'accidents du travail. Néanmoins, il semblerait que le «travail indépendant fictif» ait contribué à la croissance des pratiques coercitives.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Dans le secteur de l'industrie manufacturière, qui représente 15 pour cent des cas d'exploitation par le travail forcé recensés, la coercition a été documentée principalement dans les pays à faible revenu. Si l'attention s'est longtemps focalisée sur les abus dans les petites usines de confection ou de chaussures dans le secteur largement informel des pays d'Asie du Sud, la sensibilisation croissante aux risques liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales a conduit au signalement de cas de coercition dans la production de produits qui avaient,

jusqu'ici, échappé à l'attention du public. La fabrication de vêtements médicaux en est un exemple: une importante industrie mondiale produisant quelque 150 milliards de paires de gants par an, d'une valeur marchande de plus de 5 milliards de dollars américains, s'appuie en grande partie sur une production externalisée dans des usines en Asie faisant appel à des travailleurs migrants. Les inquiétudes évoquées concernant beaucoup de ces usines comprennent notamment des heures de travail et des objectifs de production excessifs, le paiement de frais de recrutement élevés, la rétention illégale des passeports et, dans certaines usines, l'emprisonnement illégal des travailleurs et les mauvais traitements²⁶. À l'extrémité supérieure de l'échelle de production, des abus dans le secteur électrique et électronique ont également été au centre de l'attention, plusieurs grandes sociétés électriques, électroniques, de télécommunications et de technologie ayant fait l'objet de critiques d'exploitation par le travail, et notamment par le travail forcé, dans leurs chaînes d'approvisionnement. De même, des pressions sont exercées sur des sociétés high-tech pour garantir que leurs produits ne contiennent pas certains minéraux – tels que le tantale, le tungstène et la cassitérite – qui sont produits dans des zones de conflit où le travail forcé peut avoir été imposé par des groupes rebelles.

AGRICULTURE COMMERCIALE ET PÊCHE

L'agriculture commerciale fait partie du secteur «agriculture et pêche» au sens large, où se sont produits 12 pour cent des cas d'exploitation par le travail forcé. Dans l'agriculture commerciale, une grande partie du travail faiblement rémunéré est saisonnier, ce qui signifie que la coercition peut être de courte durée. Un trait commun est la présence de pourvoyeurs de main-d'œuvre, qui peuvent être des agences pour l'emploi ou de recrutement, généralement responsables du paiement et des conditions de travail de la main-d'œuvre. Connues sous de multiples appellations, ces agences illégitimes sont largement responsables d'une série typique d'abus, tels que le non-paiement ou le paiement tardif des salaires, la restriction de la liberté de mouvement, la violence, et les menaces. De plus, des cas d'abus de ce genre ont été largement signalés dans le secteur agricole des pays les plus riches comme des plus pauvres.

L'industrie des fruits de mer, qui fait partie du secteur «agriculture et pêche» au sens large, a également attiré l'attention internationale, en particulier depuis 2014, après qu'un reportage de presse a identifié des sociétés entachées par des affaires d'esclavage dans leur chaîne d'approvisionnement. Les cas les plus graves, constatés sur des bateaux de pêche en haute mer dans la région

asiatique, ont fait état de brutalité physique, entraînant même la mort. Cette industrie présente toutefois des difficultés uniques en matière de prévention des abus. Des conditions de travail pénibles sont inhérentes à l'industrie de la pêche, qui implique généralement de longues heures de travail et une activité fatigante dans un environnement marin difficile. Parallèlement, la multiplication des navires-usines modernes et la mondialisation de l'industrie de la pêche ont sensiblement compliqué les initiatives visant à protéger les travailleurs sur les navires, qui peuvent être en mer pendant de longues périodes, dans des zones de pêche éloignées et bien au-delà de la portée des systèmes d'inspection nationaux.

Les travailleurs migrants font face à un risque de coercition particulièrement élevé dans ce secteur. Ils sont de plus en plus nombreux dans les équipages de navires dans un large éventail de pays à la fois développés et en développement, principalement parce que les ressortissants nationaux de ces pays trouvent les salaires trop bas par rapport à la pénibilité du travail et aux longues périodes en mer. Et, dans de nombreux cas, l'ensemble des activités sont illégales (courtage illégal et pêche illégale, en plus de graves violations du droit du travail) et les propriétaires des navires peuvent utiliser des migrants sans papiers à la fois pour réduire les coûts et pour tenter d'échapper à l'attention des forces de l'ordre.

Récemment, le Fonds d'assistance mondiale de l'OIM pour aider les victimes de la traite et d'autres migrants en situation vulnérable a contribué à porter secours à 600 hommes provenant de bateaux de pêche étrangers dans les eaux indonésiennes. Certains n'avaient pas touché terre depuis des années. Une des victimes avait été séparée de sa famille, sans aucun contact, pendant 22 ans.

En plus des abus à l'encontre des pêcheurs en mer, des

pratiques coercitives sont également observées dans d'autres activités du secteur, et notamment dans le traitement des fruits de mer à terre. Les risques d'abus sont les plus élevés lorsqu'il y a beaucoup de main-d'œuvre en sous-traitance, et particulièrement lorsque des travailleurs temporaires sont recrutés de l'étranger par le biais d'arrangements de visas spéciaux.

De nombreux pêcheurs migrants entrent dans le pays

de destination par le biais de réseaux d'agences de recrutement, souvent en payant des frais de courtage très élevés, même s'ils sont engagés par des agences de recrutement officielles, et en contractant donc d'importantes dettes qu'ils doivent rembourser sur leurs salaires. Lorsque le courtage de main-d'œuvre est informel et que les travailleurs n'ont pas de contrats de travail, le risque d'abus supplémentaires est considérable.

LA PLUPART DES VICTIMES SUBISSENT DE MULTIPLES FORMES DE COERCITION DE LA PART DES RECRUTEURS OU DES EMPLOYEURS

Dans les cas de travail forcé, il est important de comprendre les moyens de coercition employés à la fois au stade du recrutement et dans le cadre de l'emploi lui-même. Par exemple, y a-t-il eu recours à la violence ou à des menaces de violence? Quelle a été l'importance du facteur dette? Les travailleurs ont-ils été physiquement empêchés de quitter le lieu de travail? Dans le cas de travailleurs migrants, la coercition ou la tromperie ont-elles été utilisées sur le lieu de recrutement initial, dans le pays d'origine, et/ou sur le lieu de travail? L'OIT a élaboré des indicateurs relatifs à ces questions²⁷, permettant aux offices de statistiques nationaux et aux instituts de recherche d'entreprendre des enquêtes nationales sur le travail forcé à la fois des adultes et des enfants.

Les estimations mondiales ont considérablement clarifié ces aspects. La rétention des salaires, ou la menace de le faire, a été le moyen de coercition le plus courant, dont ont été victimes presque un quart des personnes (24 pour cent) forcées de travailler. S'ensuivent les

menaces de violence (17 pour cent), les actes de violence physique (16 pour cent) et les menaces à l'encontre de la famille (12 pour cent). Les estimations confirment également que des formes différentes de coercition peuvent être utilisées en fonction du sexe de la victime, un enseignement qui peut aider à adapter l'identification des victimes et les mesures d'assistance. Les estimations indiquent, par exemple, que les victimes masculines sont plus exposées à des menaces à l'encontre de la famille, à la rétention du salaire, à la séquestration, à la privation de nourriture et de sommeil, et à des menaces de poursuites judiciaires. À l'inverse, les victimes féminines de travail forcé présentent des taux plus élevés de violence sexuelle et risquent davantage de se faire confisquer leur passeport.